

**RAPPORT ANNUEL DU
COMITE CONSULTATIF
INDEPENDANT DE
SURVEILLANCE EXTERNE DU
PROGRAMME COMMUN DES
NATIONS UNIES SUR LE
VIH/SIDA**

Documents supplémentaires pour ce point de l'ordre du jour :

Mise en place du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA (UNAIDS/PCB (50)/22.17)

Rapport de l'auditeur interne (UNAIDS/PCB (50)/22.18)

Rapport de l'auditeur externe (UNAIDS/PCB (50)/22.19)

Rapport du Bureau d'éthique (UNAIDS/PCB (50)/22.20)

Réponse de la direction aux rapports de contrôle de l'organisation (UNAIDS/PCB (50)/22.22)

Actions requises lors de cette réunion – Le Conseil de coordination du Programme est invité à :

Accueillir favorablement le rapport du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA et à *attendre avec intérêt* le prochain rapport du comité prévu en 2023.

Conséquences financières de la mise en œuvre des décisions : aucune

Table des matières

Résumé.....	4
Introduction.....	5
Travaux effectués à ce jour par le CCISE.....	6
Messages clés destinés au CCP	6
Activités à venir du CCISE	8
Conclusion	8
Décisions proposées	8
Annexe 1 : Mandat du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA	9
Annexe 2 : Plan de travail 2022 du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA.....	14

Résumé

1. Ce document est le premier rapport annuel du Comité consultatif indépendant de supervision externe (CCISE) du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le rapport a été préparé conformément au mandat du CCISE, qui a été approuvé en décembre 2020 lors de la [47^e réunion du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA \(CCP\)](#). Le mandat figure dans l'annexe 1 au présent rapport.
2. Organe subsidiaire du CCP, le CCISE fournit à celui-ci ainsi qu'à la directrice exécutive de l'ONUSIDA des conseils d'experts indépendants et extérieurs à l'organisation pour les aider dans l'accomplissement de leurs fonctions de gouvernance et de supervision. Le rôle du CCISE est de renforcer la responsabilité et la supervision au sein de l'ONUSIDA, dans le cadre de la mission et des compétences décrites dans le mandat du comité.
3. Ce rapport couvre l'exercice 2021. Pour ce qui est des sujets abordés relevant du mandat du CCISE, le rapport du comité a été élaboré à partir des résultats de l'analyse des rapports 2021 de l'auditeur externe, de l'auditeur interne et du Bureau d'éthique – en plus du plan de travail pluriannuel du comité (le plan de travail 2022 figure dans l'annexe 2) et du projet de règlement intérieur, qui sera finalisé lors de la réunion du CCISE en septembre 2022 et détaillé dans les futurs rapports du comité.
4. Le rapport comprend les observations du CCISE et les conseils du comité à l'intention du CCP et de la directrice exécutive, le but étant de renforcer la gouvernance et la supervision au sein de l'ONUSIDA. Ainsi, le CCISE :
 - Accueille avec satisfaction l'opinion sans réserve émise par l'auditeur externe ;
 - Demande instamment à l'ONUSIDA d'accélérer la mise en œuvre de recommandations anciennes en suspens qui figurent dans le rapport de l'auditeur interne ;
 - Recommande au CCP et à la directrice exécutive de veiller à ce que le Bureau d'éthique dispose de ressources suffisantes pour accomplir sa mission ;
 - Recommande à la haute direction de l'ONUSIDA de faire en sorte que l'organisation dispose d'un financement pérenne pour mettre en œuvre ses programmes de base.
5. Lors de ses prochaines réunions, le CCISE entend se concentrer sur la gestion des risques, les plans d'audit interne et externe pour le prochain exercice financier et d'autres questions indiquées dans le plan de travail du comité pour 2022.
6. Le CCP est invité à accueillir favorablement le rapport du CCISE et à attendre avec intérêt le prochain rapport du comité prévu en 2023.

Introduction

7. Le CCISE est un organe consultatif chargé de fournir des conseils d'experts indépendants et extérieurs à l'organisation au CCP et à la directrice exécutive de l'ONUSIDA pour les aider dans l'accomplissement de leurs fonctions de gouvernance et de supervision, notamment en évaluant l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de gouvernance de l'ONUSIDA. Décidée lors de la 47^e réunion du CCP, la création du CCISE résulte de la mise en œuvre de la recommandation formelle n° 5 du Corps commun d'inspection (CCI) concernant [l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA](#). Le CCP a approuvé le mandat du CCISE (Annexe 1) lors de la même réunion.
8. Dans le cadre d'un processus dirigé par le Bureau du CCP et la directrice exécutive de l'ONUSIDA, le CCP a confirmé la création et approuvé la composition du CCISE pour 2022-2023 dans une [décision prise en février 2022 pendant l'intersession](#). Ce processus comprenait notamment une vaste procédure de recherche et de sélection des candidats selon des critères d'expertise technique, de représentation géographique, de parité et de compétences et d'expérience dans la mise en œuvre et la supervision de programmes de lutte contre le VIH. Les premiers membres du CCISE sont les suivants :
 - Saad Bounjoui
 - David Kanja
 - Bushra Malik (présidente)
 - Ibrahim James Pam
 - Benoit de Schoutheete
 - Hélène Rossert
 - Agnieszka Slomka Golebiowska.
9. Le CCISE conseille le CCP et la directrice exécutive sur :
 - La qualité et le niveau des rapports financiers, de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes supervisés par le Secrétariat de l'ONUSIDA ;
 - Les réponses apportées et les mesures prises par la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA concernant les recommandations des auditeurs interne et externe ;
 - L'indépendance, l'efficacité et l'objectivité des fonctions d'audit interne et externe ;
 - Les interactions et la communication entre le CCP, l'auditeur externe, l'auditeur interne, le responsable de l'éthique et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.
10. Ce rapport est présenté à la 50^e réunion du CCP conformément au mandat du CCISE, qui stipule que « le président du [comité] présentera un rapport annuel contenant des conseils, des observations et des recommandations, le cas échéant, par écrit pour examen par le CCP ».

Travaux effectués à ce jour par le CCISE

11. Les membres du CCISE disposaient de trois mois à compter de la date de leur nomination pour effectuer le travail qui a abouti à ce rapport. Par conséquent, bien que celui-ci porte sur l'exercice 2021, le CCISE s'est concentré en priorité sur l'établissement de normes et de méthodes de travail et sur l'élaboration d'un plan de travail pour l'année à venir, en plus de l'examen de certains rapports importants au regard de la mission du comité.
12. Outre leur participation aux discussions pendant l'intersession, les membres du CCISE ont participé aux activités suivantes :
 - Une [réunion de lancement en mars 2022](#) pour discuter de la logistique du comité, ébaucher un plan de travail et élire un président ;
 - Une session d'orientation de trois jours réservés aux membres du comité en avril 2022 ;
 - Une [réunion en avril 2022](#) pour mettre au point le mode opératoire du comité, parachever le plan de travail pluriannuel et ébaucher un règlement intérieur ;
 - Une [réunion en mai 2022](#) pour examiner des documents portant sur des domaines prioritaires (audit externe, audit interne, Bureau d'éthique) pour l'exercice 2021, communiquer avec les rédacteurs de ces documents et élaborer ce rapport.
13. Le plan de travail du CCISE pour 2022 figure dans l'annexe 2. Le règlement intérieur – qui aborde des points tels que la présidence tournante du comité, les réunions en présentiel, la durée du mandat des membres et les auto-évaluations du comité – sera discuté et finalisé lors de la prochaine réunion du CCISE.
14. Durant cette année inaugurale, les membres du CCISE ont décidé de se réunir deux autres fois, en septembre et en novembre, portant à quatre le nombre total de réunions consacrées aux travaux de fond en 2022 (en plus des réunions de lancement et d'orientation).
15. Ces réunions, qui se tiendront après la 50^e réunion du CCP, porteront sur la gestion des risques, les plans de travail pour le prochain cycle d'audit et d'autres sujets figurant dans le plan de travail 2022 du comité.
16. Dans les années à venir, le CCISE prévoit d'organiser deux réunions, éventuellement trois, chaque année.

Messages clés destinés au CCP

17. Le CCISE a conscience de la structure organisationnelle particulière de l'ONUSIDA et des difficultés du Programme commun à se financer compte tenu des événements mondiaux récents.
18. En particulier, le CCISE prend note des développements décrits dans la Mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'UBRAF 2022-2026, qui ont pu fragiliser les perspectives financières de l'ONUSIDA. Le manque à gagner de US\$ 30 millions prévu pour 2022 est important et préoccupant étant donné que le rapport financier 2021 indique un solde de fonds de US\$ 101,8 millions à la fin de l'année 2021. En outre, le rapport du commissaire aux comptes recommande à l'ONUSIDA de signaler au Conseil que le Fonds de réserve opérationnelle n'a pas été utilisé en 2021 conformément à la procédure FRO. Au 31 décembre 2021, le FRO s'élevait à US\$ 35 millions.

19. Le déficit prévu souligne la nécessité d'un financement pérenne pour garantir à l'ONUSIDA les capacités nécessaires pour remplir sa mission.
20. Le CCISE note également les préoccupations de l'auditeur interne et de l'auditeur externe quant aux possibles répercussions du processus d'alignement organisationnel en cours au Secrétariat. Cet alignement semble créer de l'anxiété parmi les membres du personnel, ce qui peut représenter un risque pour l'organisation. Le comité attend avec intérêt d'en savoir plus sur les efforts déployés pour gérer ce risque lors de ses prochaines réunions.
21. Cela étant, le CCISE se félicite de l'opinion sans réserve émise par l'auditeur externe.
22. Le comité note que l'exercice 2021 a marqué la fin de la période couverte par la Stratégie 2016-2021 et a été l'occasion de procéder à un examen complet de l'UBRAF pour cette période de cinq ans. Le comité note toutefois que l'auditeur externe a formulé des observations à propos des rapports sur les résultats 2020 de l'UBRAF, les rapports 2021 n'ayant pas encore été finalisés.
23. Le comité prend également note de la signature d'un nouveau protocole d'accord avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Le comité encourage la direction de l'ONUSIDA à faire en sorte que toutes les activités entreprises par l'intermédiaire de l'OMS pour le compte de l'ONUSIDA – par exemple, la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré et la gestion de la ligne téléphonique dédiée aux questions d'intégrité – renforcent les relations mutuelles et la transparence.
24. En ce qui concerne le rapport de l'auditeur interne, le comité offre les conseils suivants :
 - Le titre du rapport annuel devrait être modifié à l'avenir. Le titre actuel ne reflète pas le contenu du rapport, qui inclut désormais les travaux d'enquête effectués par le BSCI pour l'ONUSIDA. On pourrait par exemple le formuler ainsi : « Rapport sur les travaux du Bureau des services de contrôle interne » ;
 - Le rapport annuel de l'auditeur interne devrait inclure des statistiques sur les enquêtes en cours, notamment l'état d'avancement de ces enquêtes par rapport aux délais convenus dans le protocole d'accord signé entre l'ONUSIDA et le BSCI ;
 - Les résumés des rapports de vérification interne – qui sont communiqués une fois par an dans le rapport annuel de l'auditeur interne – devraient être rendus publics à l'issue de chaque vérification, une fois le résumé examiné et commenté par la direction. La transparence et la responsabilisation s'en trouveraient renforcées ;
 - Les futurs rapports annuels devraient contenir une déclaration sur d'éventuels événements malvenus ayant limité le champ des vérifications durant l'année couverte par le rapport concerné ;
 - Les futurs rapports annuels devraient contenir des informations sur les vérifications transversales de l'OMS portant sur des activités de l'ONUSIDA ;
 - L'organisation devrait accélérer la mise en œuvre de recommandations anciennes en suspens qui figurent dans le rapport.
25. En ce qui concerne le rapport du Bureau d'éthique, le comité offre les conseils suivants :
 - L'ONUSIDA devrait veiller à ce que son Bureau d'éthique dispose de ressources suffisantes pour accomplir sa mission.
 - Le Bureau d'éthique devrait réaliser une enquête pour évaluer le degré de satisfaction du personnel par rapport aux services qu'il assure. Le comité estime qu'il est important que cette enquête soit effectuée par le Bureau d'éthique lui-même plutôt que par l'administration.

Activités à venir du CCISE

26. Le comité est impatient de pouvoir examiner pour la première fois les phases de planification des audits externes et internes ainsi que d'autres fonctions indiquées dans son plan de travail pour 2022.
27. Au cours de la réunion qu'il doit tenir en septembre 2022, durant laquelle le plan de travail pour l'exercice à venir doit être parachevé, le CCISE entend se pencher sur la gestion des risques et le caractère approprié du champ des audits, conformément à son mandat. Le comité prévoit également d'étudier la possibilité d'apporter une valeur ajoutée par rapport à son mandat, notamment en ce qui concerne les audits de la performance et les audits des bureaux de pays.

Conclusion

28. Dans le court laps de temps qui a suivi sa création, le comité a élaboré un plan de travail et effectué les travaux qui ont abouti à ce premier rapport présenté au CCP. Le comité félicite la haute direction de l'ONUSIDA pour sa réponse rapide aux observations et aux conclusions des auditeurs interne et externe, et demande instamment que les affaires en suspens soient réglées dans les meilleurs délais. Le comité appelle également à renforcer les capacités, étendre le rayonnement et consolider les processus de communication d'informations du Bureau d'éthique. Au cours du prochain exercice, le comité se réjouit à la perspective d'approfondir ses travaux pour renforcer la responsabilité et la supervision au sein de l'ONUSIDA.

Décisions proposées

29. **Le Conseil de coordination du Programme** est invité à accueillir favorablement le rapport du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA et à attendre avec intérêt le prochain rapport du comité prévu en 2023.

Annexe 1 : Mandat du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA

Aperçu général de la situation

En 2019, le Corps commun d'inspection des Nations unies a réalisé un examen du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et a produit un rapport intitulé « Examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA », assorti d'une série de recommandations. La recommandation formelle n° 5 du Corps commun d'inspection était la suivante : « Le Conseil de coordination du Programme doit envisager la création d'un comité de contrôle externe et indépendant qui lui offrira, ainsi qu'à la directrice exécutive, une expertise indépendante dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance et de contrôle. »

En décembre 2020, lors de la 47^e réunion du CCP de l'ONUSIDA, le Conseil a approuvé la création d'un comité de supervision indépendant.

But

1. Le Comité consultatif indépendant de supervision externe (CCISE) est un organe subsidiaire du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA (CCP) créé sous l'autorité de celui-ci, comme le prévoit l'ECOSOC et comme le décrit le modus operandi de l'ONUSIDA. Le CCISE est un organe consultatif mandaté pour fournir des conseils d'experts indépendants et externes au CCP et à la directrice exécutive de l'ONUSIDA dans l'exercice de leurs responsabilités de gouvernance et de surveillance, y compris l'évaluation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et des processus de gouvernance de l'ONUSIDA. Le rôle du CCISE est de renforcer la responsabilité et la surveillance au sein de l'ONUSIDA.

2. Le CCISE fournit des conseils au CCP et à la directrice exécutive exécutif sur :

- a) La qualité et le niveau des rapports financiers, de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes au sein du secrétariat de l'ONUSIDA ;
- b) Les réponses et les mesures prises par la direction du secrétariat de l'ONUSIDA concernant les recommandations de l'audit interne et externe ;
- c) L'indépendance, l'efficacité et l'objectivité des fonctions d'audit interne et externe ;
- d) L'interaction et la communication entre le CCP, l'auditeur externe, l'auditeur interne, le responsable de l'éthique et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.

Responsabilités

3. Les responsabilités spécifiques du CCISE consistent à conseiller le CCP et la directrice exécutive sur les points suivants :

- a) Rapports financiers et rapports sur les résultats : examen des questions découlant des états financiers vérifiés et des rapports financiers et rapports sur les résultats produits pour le CCP.
- b) Comptabilité : examen de la pertinence des méthodes comptables, des normes et des pratiques de divulgation, ainsi que des changements et des risques qui y sont liés.
- c) Audit externe : examen de la portée, du plan et de l'approche des travaux du vérificateur externe des comptes, et suivi des recommandations de l'audit externe.
- d) Audit interne : examen du champ d'application, du plan, des ressources, des performances de la fonction d'audit interne et de l'auditeur interne, ainsi que de la pertinence de l'indépendance de cette fonction, et suivi des recommandations de l'audit interne.

- e) Gestion des risques et contrôles internes : examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les pratiques de gestion et de gouvernance interne.
- f) Règlement financier et règles de gestion financière : examen du fonctionnement et de l'efficacité du règlement financier.
- g) Conformité : examen des systèmes établis par le secrétariat de l'ONUSIDA pour maintenir et promouvoir la conformité aux lois, règlements, politiques et normes élevées d'intégrité et de conduite éthique afin de prévenir les conflits d'intérêts.
- h) Suivi des questions et des tendances découlant des rapports financiers et des rapports de performance du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les rapports d'audit, et conseil du CCP sur les implications pour l'ONUSIDA ;
- i) Examen de la fonction d'éthique, de la fonction d'enquête et des mesures prises pour prévenir la fraude, et fourniture de conseils à ce sujet.
- j) Suivi de tous les rapports du CCI publiés et des recommandations pertinentes pour l'ONUSIDA.
- k) Examen des rapports de l'auditeur interne et suivi du nombre d'enquêtes ouvertes et des progrès réalisés à l'issue des enquêtes sur les allégations de faute à l'encontre du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA.
- l) Établissement d'un plan de travail annuel comprenant le suivi et la surveillance de toute recommandation de contrôle interne et externe.
- m) Fourniture d'une mise à jour annuelle au CCP.
- n) Réalisation de toute autre tâche compatible avec le mandat, à la demande du CCP.

Autorité

4. Par l'intermédiaire du Bureau du CCP, le CCISE aura l'autorité nécessaire, y compris le plein accès aux informations et aux dossiers au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA afin d'exercer ses responsabilités, sous réserve des questions de vie privée et de confidentialité. L'accès aux informations et aux dossiers sera demandé par l'intermédiaire du Bureau du CCP.

5. Le CCISE aura un accès illimité et confidentiel à l'auditeur interne, à l'auditeur externe et au responsable de l'éthique.

6. Le mandat du CCISE peut être revu et révisé si nécessaire afin de répondre au mieux aux nouvelles priorités et aux nouveaux défis. Toute proposition de modification du mandat est soumise au CCP par l'intermédiaire de son Bureau pour approbation.

7. Le CCISE, en tant qu'organe consultatif, n'a ni autorité exécutive ni aucune autre responsabilité opérationnelle.

Composition

8. Le CCISE est composé de cinq à sept membres experts indépendants siégeant à titre personnel et dans le respect de l'éthique.

9. Pour assumer efficacement leur rôle, les membres du CCISE doivent posséder des connaissances, des compétences et une expérience de haut niveau dans au moins un des domaines suivants :

- a) Les finances et l'audit ;
- b) La structure de gouvernance et de responsabilité de l'organisation ;
- c) La gestion des risques et le contrôle interne ;

- d) Les enquêtes ;
- e) La direction de haut niveau.

Collectivement, le comité doit posséder des connaissances, des compétences et une expérience de haut niveau dans tous les domaines susmentionnés.

10. La composition du comité doit refléter les éléments de la composition du CCP en tenant dûment compte des éléments suivants :

- a) La répartition géographique selon l'ECOSOC ;
- b) L'équilibre entre les sexes ;
- c) Une expérience dans les secteurs public, privé et à but non lucratif ;
- d) Le niveau de développement économique du pays.

11. Tous les membres du CCISE doivent posséder une solide connaissance des organisations onusiennes et/ou intergouvernementales.

12. Tous les membres du CCISE doivent maîtriser au moins une des deux langues de travail de l'ONUSIDA.

13. Les membres doivent comprendre le mandat, les valeurs et les objectifs du Programme commun de l'ONUSIDA, la structure de responsabilité, les règles pertinentes qui le régissent, ainsi que sa culture organisationnelle et son environnement de contrôle.

Indépendance

14. Le rôle du CCISE étant de fournir des conseils objectifs, les membres doivent rester indépendants et libres de tout conflit d'intérêts réel ou apparent.

15. Les membres du CCISE doivent :

- a) Ne pas se livrer à des activités qui pourraient créer un conflit d'intérêts susceptible de nuire à leur indépendance vis-à-vis de l'ONUSIDA ;
- b) Ne pas être actuellement, ou avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCISE, employé ou engagé à quelque titre que ce soit par le Secrétariat de l'ONUSIDA, ou avoir un membre de sa famille immédiate travaillant pour le Secrétariat de l'ONUSIDA ou ayant une relation contractuelle avec lui ; le membre ne doit pas non plus avoir été candidat à un emploi au Secrétariat de l'ONUSIDA au cours de la même période ;
- c) Ne pas être actuellement, et ne pas avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCISE, membre d'une délégation au CCP de l'ONUSIDA, ni avoir un membre de sa famille immédiate membre d'une délégation au CCP ;
- d) Ne pas être actuellement, ou avoir été au cours des trois années précédant la nomination au CCISE, un employé d'un membre du Groupe de vérificateurs externes des comptes des Nations unies ou un membre du Corps commun d'inspection ;
- e) Ne prétendre à aucun emploi de haut niveau au sein du secrétariat de l'ONUSIDA pendant les trois années qui suivent immédiatement le dernier jour de leur mandat au sein du CCISE.

16. Les membres du CCISE siègent à titre personnel et ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions concernant leur travail au sein du comité de la part d'un gouvernement, d'un constituant ou de toute autre autorité interne ou externe à l'ONUSIDA.

17. Avant la première réunion prévue du CCISE de chaque année civile, les membres du comité signent une déclaration annuelle d'indépendance et une déclaration d'intérêts financiers. Les membres doivent également informer le président du CCP de tout changement dans leur situation professionnelle ou de toute autre question qui pourrait être perçue comme

ayant une influence sur leur indépendance ou leur capacité d'agir. En outre, les membres signeront une déclaration de confidentialité concernant leur travail en tant que membre du CCISE.

Sélection, nomination et durée du mandat

18. Les membres du CCISE sont nommés par le CCP à l'issue du processus de sélection exposé dans les paragraphes suivants.

19. La directrice exécutive de l'ONUSIDA, en consultation avec le bureau du CCP :

a) Lance un appel à manifestation d'intérêt de personnes dûment qualifiées et expérimentées par le biais d'annonces dans des magazines et/ou journaux internationaux réputés à large diffusion géographique, ainsi que sur l'internet ;

b) Informe les membres du CCP et les observateurs du processus de recherche ;

c) Engage un consultant externe ou une société de recherche professionnelle spécialisée dans le recrutement pour les postes de haut niveau, pour sélectionner toutes les candidatures, interviewer les candidats jugés aptes et préparer une liste restreinte des candidats les plus appropriés sur la base des critères de recrutement. Lors de la finalisation de la liste restreinte, il sera dûment tenu compte de la diversité mentionnée au paragraphe 10. Le consultant fournit un rapport contenant une brève évaluation des candidats non retenus ;

d) Constitue un comité de sélection ; les décisions du comité de sélection seront prises par consensus ; si un consensus ne peut être atteint, la question sera soumise au Bureau du CCP.

20. Le Bureau du CCP examine la sélection finale des candidats et, s'il est en plein accord, la soumet au CCP pour examen final et approbation. Si le Bureau ne parvient pas à un accord complet, la question sera soumise au CCP.

21. Les membres du CCISE sont nommés pour un mandat de deux ans. Les mandats sont renouvelables pour un second et dernier mandat de deux ans, qui ne doit pas nécessairement être consécutif. Toutefois, lors de la première réunion du CCISE, la moitié des membres du comité seront invités à effectuer un seul mandat de trois ans afin de permettre un remplacement échelonné des membres au moment du renouvellement, ce qui permettra de garantir que tous les membres n'achèvent pas leur mandat en même temps. Par la suite, tous les mandats renouvelables seront de deux ans seulement.

22. La présidence est tournante et le président est choisi par les membres du CCISE ; le président exerce cette fonction sur une période égale au maximum à la durée d'un mandat au sein du comité.

23. Un membre du CCISE peut démissionner de son poste en adressant une notification écrite au président du CCP. Une nomination temporaire spéciale pour le reste du mandat du membre sortant est effectuée conformément aux dispositions du paragraphe 19 pour pourvoir à cette vacance.

24. Un membre nommé par le CCP conformément au paragraphe 23 peut être reconduit dans ses fonctions au CCISE pour un second et dernier mandat.

25. Une nomination au CCISE ne peut être révoquée que par le CCP.

Réunions

26. Le CCISE se réunit, en principe deux fois par an, normalement en mars et en septembre. Une troisième réunion peut être convoquée dans les mois qui suivent si elle est jugée nécessaire. Le nombre exact de réunions par an dépendra de la charge de travail convenue pour le CCISE et du moment le plus approprié pour l'examen de questions spécifiques. L'interprétation est assurée pendant les réunions, en tant que de besoin, dans les deux langues de travail de l'ONUSIDA.

27. Sous réserve des présents termes de référence, le CCISE peut établir son propre règlement intérieur pour aider ses membres à s'acquitter de leurs responsabilités. Le règlement intérieur du CCISE est communiqué au CCP pour son information.

28. Les délibérations du CCISE se font par le biais de discussions de groupe. En tant que tels, les membres sont censés assister à toutes les sessions prévues du comité. Comme les membres siègent à titre personnel, les suppléants ne sont pas autorisés.

29. Les fonctionnaires de l'ONUSIDA ayant des fonctions en rapport avec les points à l'ordre du jour du CCISE peuvent être invités à participer à une réunion par le comité.

Rapport

30. Le président du CCISE présentera un rapport annuel contenant des conseils, des observations et des recommandations, le cas échéant, par écrit pour examen par le CCP ; un rapport en personne du président du CCISE peut être demandé par le CCP.

31. Des rapports intérimaires traitant des principales conclusions et des questions importantes peuvent être soumis au Bureau du CCP à la discrétion du CCISE ou à la demande du Bureau du CCP à tout moment. Le président du CCISE peut à tout moment informer le Bureau de tout problème grave de gouvernance.

32. Afin de promouvoir la transparence, les notes de réunion du CCISE seront publiées sur le site web de l'ONUSIDA. Si le Bureau du CCP l'accepte, les notes de réunion peuvent être expurgées afin de supprimer les informations privées et confidentielles.

Dispositions administratives

33. Les membres du CCISE fourniront leurs services à titre gracieux.

34. Les membres du CCISE, conformément aux procédures de voyage applicables aux membres du CCP :

a) Recevront une indemnité journalière de subsistance pour les périodes de participation aux réunions du CCISE ou lorsqu'ils sont en mission officielle pour le comité ;

b) Auront droit au remboursement des frais de voyage pour assister aux sessions du comité, lorsqu'ils ne résident pas à Genève ou dans les communes suisses ou françaises environnantes.

35. Le secrétariat de l'ONUSIDA fournira un soutien logistique et administratif au CCISE.

36. Un examen externe périodique des performances du CCISE doit être effectué : auto-évaluation chaque année et évaluation indépendante tous les 2 ans avec un rapport au CCP.

Annexe 2 : Plan de travail 2022 du Comité consultatif indépendant de supervision externe de l'ONUSIDA

Activité / Actions principales Responsabilités telles que définies dans le mandat du CCISE	Ressources	Dates des réunions							
		2022					2023		
		MARS	AVRIL	MAI	SEPT.	NOV.	FÉVR.	MAI	SEPT.
Résultat attendu n° 1 : Dans son rapport de synthèse annuel, le CCISE formule des recommandations à l'intention du CCP concernant l'information financière, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA.									
Rapports financiers et rapports sur les résultats : examen des questions découlant des états financiers vérifiés et des rapports financiers et rapports sur les résultats produits pour le CCP	<ul style="list-style-type: none"> • UBRAF 2022-2026 et Budget-plan de travail 2022-2023 • Rapport financier 2021 • Mise à jour intermédiaire de la gestion financière 2022 • Rapport de l'auditeur externe • Rapport de l'auditeur interne • Rapports de performance 2020-2021 : résumé, rapport organisationnel, rapport sur les domaines de résultats stratégiques, rapports régionaux et nationaux • Échanges de vues avec le directeur financier • Échanges de vues avec le conseiller principal en évaluation des performances • Échanges de vues avec la haute direction de l'ONUSIDA • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 			X	X	X		X	

Comptabilité : examen de la pertinence des méthodes comptables, des normes et des pratiques de divulgation, ainsi que des changements et des risques qui y sont liés	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes comptables de l'ONUSIDA (communiquées régulièrement selon le cas) • Normes et pratiques de divulgation de l'ONUSIDA (communiquées régulièrement selon le cas) • Échanges de vues avec le directeur financier • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 					X	X		
Règlement financier et règles de gestion financière : examen du fonctionnement et de l'efficacité du règlement financier	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONUSIDA (communiqués régulièrement selon le cas) • Échanges de vues avec le directeur financier • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 				X		X		
Suivi des questions et des tendances découlant des rapports financiers et des rapports de performance du Secrétariat de l'ONUSIDA, y compris les rapports d'audit, et conseil du CCP sur les implications pour l'ONUSIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport financier 2021 • Mise à jour intermédiaire de la gestion financière 2022 • Rapport de l'auditeur externe • Rapport de l'auditeur interne • Rapports de performance 2020-2021 : résumé, rapport organisationnel, rapport sur les domaines de résultats stratégiques, rapports régionaux et nationaux • Échanges de vues avec le directeur financier 			X	X	X		X	X

	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges de vues avec le conseiller principal en évaluation des performances • Échanges de vues avec la haute direction de l'ONUSIDA • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 								
Conformité : examen des systèmes établis par le secrétariat de l'ONUSIDA pour promouvoir la conformité aux lois, règlements, politiques et normes élevées de conduite éthique afin de prévenir les conflits d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Bureau d'éthique • Échanges de vues avec le Bureau d'éthique • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 				X		X		
Examen de la fonction d'éthique, de la fonction d'enquête et des mesures prises pour prévenir la fraude, et fourniture de conseils à ce sujet	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'auditeur interne • Rapport du responsable de l'éthique • Document de séance sur le bilan statistique des examens administratifs • Document de séance sur les mesures disciplinaires et autres mesures correctives • Politiques de règlement des litiges • Politique de protection des lanceurs d'alerte • Protocole d'accord ONUSIDA/OMS • Échanges de vues avec l'auditeur interne • Échanges de vues avec le responsable de l'éthique • Échanges de vues avec la directrice des ressources humaines • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu 			X	X		X		

	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 								
Suivi de tous les rapports du CCI publiés et des recommandations pertinentes pour l'ONUSIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI • Échanges de vues avec le directeur financier • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 					X			
Gestion des risques et contrôles internes : examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'ONUSIDA, y compris les pratiques de gestion et de gouvernance interne	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de contrôle interne • Rapport annuel de contrôle interne • Cadre de responsabilisation de la direction de l'ONUSIDA • Politique de gestion des risques • Guide de gestion des risques • Univers du risque au Secrétariat de l'ONUSIDA • Mandat du Comité de gestion des risques • Politiques, règlements et règles en rapport avec la gestion des risques et les contrôles internes • Échanges de vues avec les directeurs de la gestion et des finances • Échanges de vues avec le conseiller principal en évaluation des risques • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 				X				

Activité	Ressources	Calendrier							
		2022					2023		
		MARS	AVRIL	MAI	SEPT.	NOV.	FÉVR.	MAI	SEPT.
Résultat attendu n° 2 : Dans son rapport de synthèse annuel, le CCISE formule des recommandations à l'intention du CCP concernant les réponses apportées et les mesures prises par la direction du secrétariat de l'ONUSIDA concernant les recommandations de l'audit interne et externe.									
Suivi des questions et des tendances découlant des rapports d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'auditeur externe • Rapport de l'auditeur interne • Réponse de la direction aux rapports de contrôle de l'organisation • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 			X	X			X	X
Établissement d'un plan de travail annuel comprenant le suivi et la surveillance de toute recommandation de contrôle interne et externe	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'auditeur externe • Rapport de l'auditeur interne • Réponse de la direction aux rapports de contrôle de l'organisation • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu 	X	X	X		X			X

Activité	Ressources	Calendrier							
		2022					2023		
		MARS	AVRIL	MAI	SEPT.	NOV.	FÉVR.	MAI	SEPT.
Résultat attendu n° 3 : Dans son rapport de synthèse annuel, le CCISE formule des recommandations à l'intention du CCP concernant l'indépendance, l'efficacité et l'objectivité des fonctions d'audit interne et externe.									
Audit interne : examen du champ d'application, du plan, des ressources, des performances de la fonction d'audit interne et de l'auditeur interne, ainsi que de la pertinence de l'indépendance de cette fonction, et suivi des recommandations de l'audit interne	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et outils des auditeurs internes • Plan de travail de l'auditeur interne • Rapport de l'auditeur interne • Échanges de vues avec les auditeurs internes • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 				X			X	X
Audit externe : examen de la portée, du plan et de l'approche des travaux du vérificateur externe des comptes, et suivi des recommandations de l'audit externe	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et outils des auditeurs externes • Plan de travail de l'auditeur externe • Rapport de l'auditeur externe • Échanges de vues avec les auditeurs externes • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 				X			X	X
Examen des rapports de l'auditeur interne et suivi du nombre d'enquêtes ouvertes et des progrès réalisés à l'issue des enquêtes sur les allégations de faute à l'encontre du personnel du Secrétariat de l'ONUSIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'auditeur interne • Document de séance sur le bilan statistique des examens administratifs • Document de séance sur les mesures disciplinaires et autres mesures correctives • Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu • Évaluation sur la base de critères convenus (CCISE) 			X	X			X	X

Activité	Ressources	Calendrier							
		2022					2023		
		MARS	AVRIL	MAI	SEPT.	NOV.	FÉVR.	MAI	SEPT.
Résultat attendu n° 4 : Dans son rapport de synthèse annuel, le CCISE formule des recommandations à l'intention du CCP concernant l'interaction et la communication entre le CCP, l'auditeur externe, l'auditeur interne, le responsable de l'éthique et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.									
<p>Remettre un rapport annuel (présenté par le président du CCISE) contenant des conseils, des observations et des recommandations, le cas échéant, par écrit pour examen par le CCP ; un rapport en personne du président du CCISE peut être demandé par le CCP.</p> <p>Dans ce rapport, formuler des recommandations concernant les interactions et la communication entre le CCP, l'auditeur externe, l'auditeur interne, le responsable de l'éthique et la direction du Secrétariat de l'ONUSIDA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Informations supplémentaires demandées par le CCISE, s'il y a lieu 			X					X

